CÉSER
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

AVIS

22 Juin 2022

Rapporteur : Bernard SILVESTRO, Président de la commission **Finances et Fonctionnement**

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 116. Conseillers présents.

dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional
Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

Sommaire

I. SYNTHESE DES ELEMENTS PRESENTES 4

II REMARQUES DES COMMISSIONS SECTORIELLES..... 5

COMMISSION EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL 5
COMMISSION TOURISME 5
COMMISSION TRANSPORTS PUBLICS REGIONAUX ET ECOMOBILITE 5
COMMISSION AGRICULTURE, FORET, MER, PECHE ET LITTORAL 5
COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE 6

III AVIS DU CESER..... 6

EXPLICATIONS DE VOTE 7

L'AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2021 7
LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 7

I. SYNTHESE DES ELEMENTS PRESENTES

Ce budget supplémentaire 2022 intègre la reprise des résultats constatés au compte administratif 2021, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les reports provenant de l'exercice précédent.
Il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 609,3 M€, et permet de diminuer de 124,1 M€ la recette d'emprunt inscrite au BP 2022, qui passe de 232,4 M€ à 108,3 M€.

Les données principales de ce budget supplémentaire sont présentées ci-dessous :

- **Des ajustements de recettes et de dépenses :**

- + 25 M€ en crédits de paiement d'investissement (dont 20,5 M€ pour des opérations de régularisations comptables donnant lieu à une recette équivalente) ;

- + 60,1 M€ en crédits de paiement de fonctionnement (dont 20,3 M€ de dépenses couvertes par des recettes supplémentaires inscrites au BS° ;

- Une dépense de 10,5 M€ pour inscrire des dotations aux provisions et dépréciations.

- **Une hausse des engagements pluriannuels :**

Les AP supplémentaires représentent un montant de 96,4 M€ et les AE supplémentaires s'élèvent à 47,0 M€

- **Des transferts**

Le budget supplémentaire procède à des transferts équilibrés entre programmes et chapitres.

II REMARQUES DES COMMISSIONS SECTORIELLES

Commission Emploi, Développement Economique Régional

Concernant la direction Développement et Financement des entreprises, le budget supplémentaire 2022 intègre de nouvelles dépenses d'investissement : 7,5 M€ en AP et 3 M€ en CPI sur la ligne consacrée à l'implantation et à l'ancrage d'entreprises (FIER) pour les dispositifs « Région Sud Attractivité » et « Région Sud Défensif ». Dans le cadre du BP 2022, 12 M€ avaient déjà été consacrés à cette ligne en investissement (dans le droit fil du BP 2021), semblant témoigner d'un effort persévérant de la Région dans ce domaine.

Commission Tourisme

Le budget supplémentaire 2022 intègre de nouvelles dépenses en faveur du tourisme, à la fois en fonctionnement et en investissement :

- En fonctionnement, 0.5 M€ sont prévus en matière de promotion touristique, au titre de crédits de fonctionnement complémentaires du Comité régional de tourisme (CRT), en lien avec les actions de promotion lancées à la suite de la crise sanitaire
- En investissement, 3 M€ en AP et 0.5 M€ en CPI sont prévus pour la performance des entreprises touristiques, en vue de la participation à un fonds régional « tourisme »

Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

La commission prend acte des crédits supplémentaires nécessaires pour compenser les « pertes » de recettes enregistrées en 2021, sur le réseau TER, du fait de la crise sanitaire, de 13,1 M€ et pour compenser les hausses des coûts de l'énergie dans les transports ferroviaires, scolaires et interurbains, de 7 M€.
Elle relève avec intérêt la dotation supplémentaire de 79,4 M€ en AP, anticipant la révision et la rénovation de 29 rames de TER programmées initialement en 2023.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral prend acte de la dotation supplémentaire en investissement et en fonctionnement sur le programme H150 « interventions d'urgence calamités agricoles » respectivement de 3 M€ en AP et de 2 M€ en AE.
Il s'agit des dotations initialement prévues en 2021 qui n'ont pas pu être mises en œuvre cette année-là en raison du retard pris par les services de l'Etat pour donner un cadre légal d'intervention sur lequel la Région peut s'appuyer.

La Commission souhaiterait que l'Etat, dans le cas de catastrophes naturelles ayant impact sur les productions agricoles forestières ou marines, définisse un cadre légal d'intervention permettant aux collectivités territoriales d'intervenir dans l'urgence.

Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

Concernant la direction Emploi, Formation et Information Métiers, le budget supplémentaire 2022 intègre de nouvelles dépenses de fonctionnement :

- 15,5 M€ en AE et 9,6 M€ en CPF au titre du Plan régional d'investissement pour la formation (PRIF) 2022-2023, concernant 10 programmes sous responsabilité de la direction. Ces dépenses s'inscrivent en regard de 15,8 M€ de recettes nouvelles, issues du premier versement des fonds alloués par l'État pour la mise en œuvre de son Plan de réduction des tensions de recrutement (lancé en septembre 2021 et en vertu duquel la Région bénéficie d'une enveloppe totale de 31,5 M€) ;
- 0,9 M€ en AE/CPF au titre de la prime inflation aux stagiaires de la formation professionnelle et aux étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales, concernant 2 programmes sous responsabilité de la direction. Là encore, ces dépenses s'inscrivent en regard d'une compensation de l'État, d'un montant identique.

III AVIS DU CESER

L'augmentation des AP ouvertes en 2022 est 12%, elle porte le montant total des AP ouvertes à 889,5 M€ contre 793,1 M€ au BP 2022. La progression est moindre en ce qui concerne les AE : 4 %.

Les recettes supplémentaires liées au PRIF (Plan Régional d'Investissements pour la Formation) vont permettre le démarrage des actions prévues dans la convention conclue avec l'Etat.

Le CESER relève avec intérêt la diminution importante (-124,1M€) de la recette d'emprunt prévue au BP, ce qui devrait limiter la progression de l'endettement de la Région.

Ce BS concerne par ailleurs essentiellement des ajustements qui n'appellent pas de remarques particulières du CESER

Explications de vote

Intervention de Stephan FIGUIERE au nom du 1er collège

L'Affectation de résultat du Budget principal 2021

L'arrêté des comptes de l'exercice 2021, tel qu'il ressort du CA 2021 conduit à un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 506,5 M€, avant restes à réaliser, affecté :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 303,3 M€ ;
- en excédent de fonctionnement reporté pour 203,2 M€.

Le Budget supplémentaire 2022

Il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 609,3 M€.

Le Budget Supplémentaire (BS) 2022 permet de diminuer de 124,1 M€ la recette d'emprunt inscrite au BP 2022, qui passe de 232,4 M€ à 108,3 M€. Il comprend :

- les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les reports provenant de l'exercice précédent ;
- des révisions de recettes et des dépenses nouvelles :
    - une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 8,0 M€ et une hausse des recettes réelles d'investissement de 20,5 M€ ;
    - les dépenses réelles supplémentaires pour 2022 s'établissent à :
        - 96 M€ en autorisations de programme ;
        - 47 M€ en autorisations d'engagement ;
        - 25 M€ en crédits de paiement d'investissement ;
        - 60 M€ en crédits de paiement de fonctionnement ;
- des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour procéder à des transferts équilibrés entre programmes et chapitres détaillés dans le document comptable.

Le 1er Collège soutient l'ambition de la Région à poursuivre son désendettement par la baisse de la recette d'emprunt initialement votée au BP 2022.

Le 1er Collège votera l'avis présenté par le CESER sur le Budget Supplémentaire 2022 du Budget Principal

27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com